

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 878/2020

Code commercial: 00551SM-r10

Révision nr. 08 de 18/06/2021

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom: **TOPTIL ACTIF PARFUM FRAIS**
 Code commercial: 00551SM-r10
 UFI: 4AH1-U002-G00T-4WHG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations: Lessive liquide concentrée pour lavage en machine à usage domestique.
 SU21 Utilisations par les consommateurs.
 Utilisations déconseillées: Tous les usages non spécifiquement mentionnés sur l'étiquette sur l'emballage du produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Deterplast S.p.A. – Via delle Fabbriche, 2 – 12060 NIELLA TANARO (CN) Italy Tel. +39 0174 226014
 Personne chargée de la fiche de données de sécurité: info@deterplast.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Bergamo - Ospedali Riuniti di Bergamo – Tel. 800 883300
 Firenze - Azienda Ospedaliera Careggi – Tel. 055 7947819
 Foggia - Azienda Osp. Univ. Foggia – Tel. 800 183459
 Milano - Ospedale Niguarda Ca' Grande - Tel. 02 66101029
 Napoli - Ospedali Riuniti Cardarelli - Tel. 081 5453333
 Pavia - Fondazione Salvatore Maugeri – Tel. 0382 24444
 Roma - Policlinico Agostino Gemelli - Tel. 06 3054343
 Roma - Ospedale Pediatrico Bambino Gesù – Tel. 06 68593726
 Roma - Policlinico Umberto I – Tel. 06 49978000
 Verona - Azienda Ospedaliera Integrata Verona – Tel. 800 011858

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification de la substance ou du mélange (Règlement CE 1272/2008)

 **Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.**

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement: Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement CE 1272/2008 (CLP):

PICTOGRAMMES DE DANGER



Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 878/2020

Code commercial: 00551SM-r10

Révision nr. 08 de 18/06/2021

Mentions de danger:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Informations supplémentaires sur les dangers:

EUH 208 Contient Methylisothiazolinone, Methylchloroisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (>= 2.5 EO)

Ingrédients selon le Règlement CE n °. 648/2004:

Entre 5 et 15%: agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques

Moins de 5%: savon, phosphonates, azurants optiques, enzymes, conservateurs
(methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone)
parfum (limonene)

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés d'interférence avec le système endocrinien.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des préparations, et classification relative:

7% - 10% Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (>= 2.5 EO)

CAS: 160901-19-9 EC: 931-954-4 N. Reach pas pertinent - polymère

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Limites de concentration spécifiques (voir section 11)

> 10 % Eye Dam. Catégorie 1; H318

> 1 - 10 % Eye Irrit. Catégorie 2; H319

5% - 7% Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

CAS: 68411-30-3 EC: 270-115-0 Reach n. 01-2119489428-22

3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 878/2020

Code commercial: 00551SM-r10

Révision nr. 08 de 18/06/2021

3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

3.3/1 Eye Dam. 1 H318

<0,0015% **masse de réaction de 5-cloro-2-metil-2H-isotiazol-3-one et 2-metil-2H-isotiazol-3-one**
CAS: 55965-84-9 Index No: 613-167-00-5 La substance n'est pas soumise à l'enregistrement REACH

3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330

3.1/2/Dermal Acute Tox. 2 H310

3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301

3.2/1C Skin Corr. 1C H314

3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317

4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 (M factor=100)

4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 (M factor=100)

Limites de concentration spécifiques

$C \geq 0,6 \%$ Skin Corr. Catégorie 1C, H314

$0,06 \% \leq C < 0,6 \%$ Skin Irrit. Catégorie 2, H315

$C \geq 0,6 \%$ Eye Dam. Catégorie 1, H318

$0,06 \% \leq C < 0,6 \%$ Eye Irrit. Catégorie 2, H319

$C \geq 0,0015 \%$ Skin Sens. Catégorie 1A, H317

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Voies d'exposition.

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit toxique, même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion:

Ne faire vomir en aucun cas. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation:

Ventiler la zone. Retirer le patient du lieu contaminé pour se reposer dans un endroit bien ventilé. Si vous vous sentez mal, demander des conseils médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion: Nausées, vomissements, diarrhée (avec d'éventuels déséquilibres hydroélectrique pour ingestion de grandes quantités); sensation de douleur contre le pharynx, l'estomac et l'abdomen. Possible une insuffisance respiratoire pour l'aspiration de la mousse de savon à partir des voies respiratoires (en particulier à la suite d'épisodes de vomissements et de l'ingestion de quantités importantes).

Contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement. Conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

00551SM-r10

Page n. 3 de 13

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 878/2020

Code commercial: 00551SM-r10

Révision nr. 08 de 18/06/2021

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse d'alcool ou de polymère, poudre chimique inerte, vaporisation à l'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Informations générales.

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Utiliser un équipement de protection: lunettes, des gants de protection, des vêtements de protection et prêter attention à la glissance des zones contaminées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter que le produit pénètre dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines. Conserver et éliminent l'eau de lavage contaminée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorption par de la terre sèche ou du sable. Retirez la plupart du matériel et laver le site de déversement à grande eau. L'élimination des matériaux contaminés doivent être faites en conformité avec les dispositions de l'article 13.

6.4. Référence à d'autres sections.

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions normales de stockage sans incompatibilité particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 878/2020

Code commercial: 00551SM-r10

Révision nr. 08 de 18/06/2021

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)

Utilisation finale	Voies d'exposition	Valeur	Note
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets systémiques	119 mg/kg	Par poids et jour
Travailleurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets systémiques	7,6 mg/m³	
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets systémiques	42,5 mg/kg	Par poids et jour
Consommateurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets systémiques	1,3 mg/m³	
Consommateurs	Exposition orale, exposition de longue durée - effets systémiques	0,425 mg/kg	Par poids et jour

Concentration predite sans effet (PNEC)

Compartment de l'Environnement	Valeur	Note
Eau Douce	0,268 mg/l	
Eau de mer	0,027 mg/l	
Libération temporaire	0,017 mg/l	
Station d'épuration	3,43 mg/l	
Sédiment d'eau douce	8,1 mg/kg	Sur la base de la matière sèche
Sédiment marin	6,8 mg/kg	Sur la base de la matière sèche
Sol	35 mg/kg	Sur la base de la matière sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Information pour un usage domestique:

Le produit n'est pas dangereux pour une utilisation normale. Les informations suivantes dans cette section se réfèrent à la manipulation de grandes quantités de matières en vrac.

8.2.1. Contrôles techniques:

Aucun contrôle spécifique exigée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux et du visage: lunettes de sécurité avec protections latérales conforme aux normes EN 166: 2001, EN172:1994 et EN ISO 4007:2012.

b) Protection de la peau:

i) Protection des mains lors de la manipulation du produit en utilisant des gants de protection résistant aux produits chimiques conformes aux normes (EN 420: 2003 + A1: 2009).

ii) Autres: Aucune protection spéciale devrait être adoptée pour une utilisation normale.

c) Protection respiratoire:

Pas nécessaire pour une utilisation normale

d) Risques thermiques:

Aucun.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Utiliser un récipient approprié. Tenir loin des égouts, des eaux de surface et les eaux souterraines.

Voir également la SECTION 7 concernant la manipulation et le stockage, ainsi que la SECTION 13 relatif à l'élimination adéquate des déchets résultant du produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 878/2020

Code commercial: 00551SM-r10

Révision nr. 08 de 18/06/2021

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide opaque
Couleur	Bleu
Odeur	Fragrance fraîcheur florale
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	8,7 +/- 1,0
Viscosité cinématique	300 +/- 150 mm ² /sec
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative	1,020 +/- 0,020 g/cm ³
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable - produit liquide

9.2. Autres informations

Propriétés explosives	Pas explosif
Propriétés oxydantes	Aucune propriété oxydante

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il n'y a pas de risque particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage de réactions dangereuses ne sont pas prévisibles.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Suivez les précautions d'usage pour les produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Information non disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peuvent être libérés cas d'incendie des gaz et des vapeurs qui sont dangereux pour la santé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 878/2020

Code commercial: 00551SM-r10

Révision nr. 08 de 18/06/2021

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a) Toxicité aiguë

Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

b) Corrosion/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, le produit n'est pas corrosif ou irritant pour la peau.

c) Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque des lésions oculaires graves.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

e) Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction

f) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

g) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

h) Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange:

Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO) CAS: 160901-19-9

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO); DL₅₀ rat: > 2000 mg/kg - Résultats d'essais internes/ valeur de la littérature – profil de groupe.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO); Donnée non disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO); DL₅₀ lapin: > 2000 mg/kg; profil de groupe (valeur de la littérature)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO); lapin: non irritant

Résultats d'essais internes/ valeur de la littérature - profil de groupe;

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Irritation des yeux

Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO):

Lapin: Effets irréversibles sur les yeux

Résultats d'essais internes/valeurs de la littérature

Provoque de graves lésions des yeux.

Substance d'essai: Dilution, 10%

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO):

Test de maximalisation cochon d'Inde: non sensibilisant;

profil de groupe (valeur de la littérature)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro

Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO):

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 878/2020

Code commercial: 00551SM-r10

Révision nr. 08 de 18/06/2021

Génotoxicité in vivo	profil de groupe; Risultats d'essais internes/valeur de la littérature Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes; profil de groupe (valeur de la littérature)
Remarques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.
Cancérogénicité	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): La substance s'est révélée ne pas être génotoxique – pour cette raison, un potentiel cancérigène n'est pas très probable. Profil de groupe (valeur de la littérature)
Remarques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): Pas toxique pour la reproduction profil de groupe (valeur de la littérature)
Remarques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.
Tératogénicité	Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes. profil de groupe (valeur de la littérature)
Remarques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne son pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	
Remarques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	
Remarques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité à dose répétée	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): rat; Oral(e); 2 années NOAEL: > 50 mg/kg (par poids et jour) Organes cibles: Coeur, foie, reins Symptômes: augmentation réduite du poids, augmentation du poids relatif des organes - profil de groupe (valeur de la littérature)
Danger par aspiration	
Toxicité par aspiration	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): Non applicable
Informations toxicologiques	Alcools en C12-13, ramifié et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): Toxicocinétiques Profil de groupe On part du principe que la substance est absorbée et éliminée rapidement. (valeur de la littérature)
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium CAS: 68411-30-3	
Toxicité aiguë	
Toxicité aiguë par voie orale	DL ₅₀ oral rat: > 1080 mg/kg; OCDE ligne directrice 401 acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. Organes cibles: Appareil gastro-intestinale. Symptômes: Somnolence, Diarrhée, Difficultés respiratoires. Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë par inhalation	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. L'examen n'est pas utile. Justification: Voies d'exposition négligeables ou improbables.
Toxicité aiguë par voie cutanée	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. DL ₅₀ rat: > 2000 mg/kg; OCDE ligne directrice 402

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 878/2020

Code commercial: 00551SM-r10

Révision nr. 08 de 18/06/2021

	Symptômes: Effets locaux, formation de croûtes (valeur de la littérature) Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/Irritation cutanée	
Irritation de la peau	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. Lapin: irritant; OCDE Ligne directrice 404 (valeur de la littérature) Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
Irritation des yeux	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. lapin: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.; OCDE Ligne directrice 405 - (valeur de la littérature) Provoque des graves lésions oculaires.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. Test de Maximalisation cochon d'Inde: non sensibilisant; OCDE Ligne directrice 406 Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes (Resultats d'essais internes/valeur de la littérature)
Génotoxicité in vivo	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes (valeur de la littérature)
Remarques	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. Ces informations ne sont pas disponibles.
Toxicité pour la reproduction	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité (valeur de la littérature) profil de groupe
Remarques	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus. (valeur de la littérature)
Remarques	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	
Remarques	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	
Remarques	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité à dose répétée	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: rat; Eau potable 9 mois NOAEL: 85 mg/kg (par poids et jour) LOAEL: 145 mg/kg (par poids et jour) Organes cibles: sang Symptômes: augmentation réduite du poids (valeur de la littérature)
Danger par aspiration	
Toxicité par aspiration	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: non applicable
Informations toxicologiques	acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium: toxicocinétiques Il est considéré que la substance est biodisponible par la voie d'absorption orale. La substance est métabolisée et éliminée. La substance est difficilement absorbée par la peau.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 878/2020

Code commercial: 00551SM-r10

Révision nr. 08 de 18/06/2021

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail, en évitant de jeter des ordures (voir aussi les articles 6, 7, 13, 14 et 15).

Informez les autorités compétentes si le produit atteinde les égouts ou les voies navigables ou contaminer le sol ou la végétation.

12.1. Toxicité.

Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO) CAS: 160901-19-9

Toxicité pour les poissons – Toxicité chronique: EC₁₀ (96 h) Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): $> 0,1 - 1$ mg/l; mortalité (valeur de la littérature) profil de groupe

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques - Toxicité chronique: EC₁₀ Daphnia magna (Grande daphnie): $> 0,1 - 1$ mg/l; Test de Reproduction; OCDE Ligne directrice 211; (valeur de la littérature) profil de groupe.

Toxicité des plantes aquatiques: CE₅₀ (72 h) Desmodesmus subspicatus (algues vertes): $> 1 - 10$ mg/l; Essai en statique; OCDE Ligne directrice 201; Resultats d'essais internes/valeurs de la littérature - profil de groupe.

Toxicité pour les bactéries: Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): CE₅₀ boue activée: 140 mg/l; Inhibition de la respiration - profil de groupe (valeur de la littérature).

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol: Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): NOEC Eisenia foetida: 220 mg/kg; taux de reproduction; sol artificiel - profil de groupe (valeur de la littérature)

Toxicité concernant les végétaux terrestres: Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): apparition, croissance; NOEC: 10 mg/kg; Lepidium sativum (cresson); OCDE ligne directrice 208 Resultats d'essais internes/valeurs de la littérature - profil de groupe

Toxicité concernant les autres non-mammifères terrestre: Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO): Donnée non disponible.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium CAS: 68411-30-3

Toxicité pour les poissons: CL₅₀ (96 h) Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): $> 1 - 10$ mg/l; essai en statique; US EPA 1975 (valeurs de la littérature).

Toxicité pour les poissons – toxicité chronique: NOEC (196 jr) Pimephales promelas: $> 0,1 - 1$ mg/l; taux de reproduction; Microécosystème (valeurs de la littérature).

Toxicité pour les daphnies: CE₅₀ (48 h) Daphnia magna: $> 1 - 10$ mg/l; essai statique; OECD ligne directrice 202 (valeur de la littérature).

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques - Toxicité chronique: CE₂₀ (32 jr) Corbicula: $> 0,1 - 1$ mg/l; Taux de croissance; Microécosystème (valeur de la littérature) - profil de groupe.

Toxicité des plantes aquatiques: CE₅₀ (72 h) Desmodesmus subspicatus (alga verte): $> 1-10$ mg/l; taux de croissance; essai en statique; OECD Ligne directrice 201 (valeur de la littérature).

NOEC (28 jr) Elodea canadensis: ≥ 4 mg/l; Taux de croissance;

Microécosystème; (valeur de la littérature)

CE₅₀ (7 jr) Lemna minor (Petite lentille d'eau): $> 1 - 10$ mg/l; Essai en dynamique; OCDE ligne directrice 221; (valeur de la littérature)

Toxicité pour les bactéries: La substance ne doit pas être considérée comme agent inhibiteur pour les bactéries.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol: EC₁₀ (28 jr) Aporroectodea caliginosa: 71,7 mg/kg; Croissance (valeur de la littérature)

EC₁₀ Folsomia sp.: 107,6 mg/kg; taux de reproduction (valeur de la littérature)

Toxicité concernant les végétaux terrestres: Croissance; NOEC: 100 mg/kg; Sorghum bicolor (sorgho); OCDE ligne directrice 208 (valeur de la littérature)

Croissance; EC₁₀: 86 mg/kg; Brassica rapa; OCDE ligne directrice 208 (valeur de la littérature)

Croissance; NOEC: 52 mg/kg; Nigella arvensis; OCDE ligne directrice 208 (valeur de la littérature)

toxicité concernant les autres non-mammifères terrestres: Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce produit sont biodégradables en conformité avec les annexes non. II et III du règlement CE 648/2004 pour les détergents.

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Facilement biodégradable; >60 %; 28 jr; aérobique; OCDE Ligne directrice 301 B;

Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO):

Facilement biodégradable; > 60 %; 28 jr; aérobique; OCDE Ligne directrice 301 B

Resultats d'essais internes/valeurs de la littérature; profil de groupe.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 878/2020

Code commercial: 00551SM-r10

Révision nr. 08 de 18/06/2021

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO):

Une bioaccumulation est peu probable (valeur de la littérature).

12.4. Mobilité dans le sol

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Adsorption/sol/boues de curage - Légèrement mobile dans les sols.

Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO):

Adsorption/Sol; Koc: > 5000 ; QSAR (valeur de la littérature) immobile, forte adsorption sur les sols.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Les composants du mélange, sur la base des informations disponibles, ne répondent pas aux critères vPvB et PBT.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun.

12.7. Autres effets néfastes

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcools en C12-13, ramifiés et droits, éthoxylés (≥ 2.5 EO):

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit:

L'élimination du produit doit se faire conformément aux réglementations locales et nationales.

Élimination des emballages non nettoyés:

Les emballages contaminés doivent être valorisés ou éliminés conformément à la gestion nationale des déchets.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso: aucun.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 878/2020

Code commercial: 00551SM-r10

Révision nr. 08 de 18/06/2021

Restrictions concernant le produit ou à des substances conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006: 3.

Liste des substances candidates (article 59 du règlement REACH): aucun

Substances soumises à autorisation (Annexe XIV du règlement REACH): aucun

LÉGISLATION ET BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Règlement (UE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH) avec sa modification Règlement UE 2015/830.

Règlement (UE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)

The Merck Index Ed. 10

Handling Chemical Safety

Niosh – Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

INRS – Fiche Toxicologique

Patty – Industrial Hygiene and Toxicology

N.I. Sax – Dangerous properties of Industrial Materials

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

Alcohols, C12-13- branched and linear, ethoxylated

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance (exclue de l'obligation d'enregistrement).

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Dans le tableau ci-dessous sont énumérées la classification et les procédures adoptées pour obtenir la classification du mélange conformément au Règlement 1272/2008/UE (CLP).

Classification conformément au Règlement (CE) 1272/2008	Procédure de classification
Eye Dam. 1, H318	méthode de calcul

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de chargement

Révision Nr. 05 de 16/12/2015 - Cette fiche a été actualisé au Règlement (UE) 2015/830.

Révision Nr. 06 de 11/12/2017 - Cette fiche a été actualisé au Règlement (UE) 2016/918.

Révision Nr. 07 de 22/11/2018 - Remplacement de parfum et modification d'enzymes.

Révision Nr. 08 de 18/06/2021 - Cette fiche a été actualisé au Règlement (UE) 2020/878.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme avec les règlements 1272/2008 (CLP), 1907/2006 (REACH), 648/2004 e 878/2020

Code commercial: 00551SM-r10

Révision nr. 08 de 18/06/2021

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
DNEL : Niveau dérivé sans effet
IATA - Association internationale du transport aérien
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test
LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne)
OEL : Limite d'exposition professionnelle
PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC(s) : Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH- Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.
Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.